



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Conseil municipal du 15 avril 2026

SOMMAIRE

I. Le cadre général	p. 3
II. Le contexte économique	p. 4
A. La situation internationale et nationale	p. 4
B. La loi de finances 2026	p. 6
III. La situation financière de la ville au 31 décembre 2025	p. 10
A. Le fonctionnement	p. 10
1. Les Recettes Réelles de Fonctionnement	p. 11
2. Les Dépenses Réelles de Fonctionnement	p. 12
3. Les épargnes	p. 13
B. L'Investissement	p. 14
1. Les Recettes Réelles d'Investissement	p. 15
2. Les Dépenses Réelles d'Investissement	p. 15
C. La dette au 31 décembre 2025	p. 16
1. Montant et encours	p. 16
2. Dette par prêteur	p. 16
3. Extinction du capital de la dette	p. 17
4. Capacité de désendettement	p. 17
IV. Les orientations politiques	p. 18
V. La prospective budgétaire 2026-2032	p. 23
A. Le fonctionnement	p. 23
1. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2026	p. 23
2. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2026	p. 23
3. La politique des ressources humaines	p. 24
B. L'Investissement	p. 28
1. Les recettes prévisionnelles d'investissement 2026	p. 28
2. Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2026	p. 28
3. Les engagements pluriannuels	p. 28
C. Prospective 2026-2032	p. 30
1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement	p. 30
2. État des subventions notifiées ou demandées	p. 33
3. Les épargnes prévisionnelles	p. 33
4. La dette prévisionnelle	p. 33
VI. Le budget annexe de l'eau potable	p. 34
VII. Le budget annexe de l'assainissement	p. 41

I. LE CADRE GÉNÉRAL

Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour les communes de plus de 3.500 habitants. Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, ce débat intervenant lors d'une séance distincte du conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux conseillers municipaux les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice suivant mais aussi pour les années futures, en fonction des priorités et des choix budgétaires proposés par l'exécutif.

Il s'appuie principalement sur des analyses du monde économique national et international, sur le contexte institutionnel des collectivités locales, ainsi que sur des analyses rétrospectives et prospectives des budgets locaux. Le débat, et donc le présent rapport, portent à la fois sur le budget principal de la commune, mais aussi sur les budgets annexes. Il doit désormais faire l'objet d'un vote formel.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB)

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a complété les dispositions du CGCT relatives à la forme et au contenu du débat. Ainsi, pour les communes de plus de 10.000 habitants, il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion des emprunts. Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature), ainsi qu'à la durée effective du travail dans la commune.

Enfin, le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 dispose qu'à l'occasion du DOB, la collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel, pour l'ensemble de ses budgets.

Publication

Le débat afférent à la présentation du rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, et doit être transmis au représentant de l'État dans le département.

Le rapport est transmis à l'EPCI et mis à disposition du public qui en est avisé par tout moyen, notamment le site internet de la commune.

II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

A. La situation internationale et nationale

Source documentaire : Finance Active

L'environnement international est marqué par un ralentissement économique et des tensions persistantes.

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte international caractérisé par un ralentissement progressif de l'activité économique mondiale. Après le rebond post-pandémie et la période de forte inflation observée entre 2022 et 2024, l'économie mondiale évolue désormais dans une phase de croissance modérée, marquée par des incertitudes géopolitiques et financières significatives.

Les tensions géopolitiques persistantes, notamment en Europe orientale et au Moyen-Orient, continuent d'alimenter l'instabilité des marchés énergétiques et des matières premières. Cette situation entretient une volatilité des prix, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des produits stratégiques, avec des répercussions indirectes sur les coûts de production, les chaînes d'approvisionnement et l'activité industrielle.

Aux États-Unis, la croissance demeure positive mais tend à ralentir. La politique monétaire conduite par la Federal Reserve reste orientée vers la stabilisation durable de l'inflation, après plusieurs années de resserrement monétaire. Si la dynamique de l'emploi demeure relativement robuste, l'investissement montre des signes de prudence dans un contexte de taux d'intérêt durablement plus élevés qu'avant la crise sanitaire.

En zone euro, la reprise reste hétérogène selon les États membres. La politique menée par la Banque centrale européenne évolue progressivement vers une normalisation, avec une stabilisation des taux directeurs après une période de forte hausse destinée à contenir l'inflation. Si celle-ci reflue progressivement, elle demeure supérieure à sa moyenne de long terme, notamment sur certains postes structurels (énergie, services).

Ce contexte international a des conséquences indirectes mais réelles pour les collectivités territoriales : évolution des coûts de construction, renchérissement des marchés publics, volatilité des dépenses énergétiques et incertitudes sur les perspectives de croissance.

France : décisions budgétaires entre rigueur et signal politique.

Le Projet de loi de finances (PLF) 2026 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de pressions politiques multiples. Le gouvernement a choisi une approche équilibrée : maintien de la discipline fiscale sans mesures perçues comme punitives pour les ménages. Le texte repose sur une hypothèse de croissance modeste, autour de 1% en 2026, et prévoit un effort budgétaire de près de 12 milliards d'euros d'économies nettes sur la dépense publique. L'objectif est de ramener le déficit public à 5,1% du PIB en 2026, contre 5,5% en 2025, avec une stabilisation progressive de la dette autour de 116% du PIB.

Pour y parvenir, le gouvernement mise sur trois leviers principaux : une hausse des recettes ciblée sur les patrimoines inactifs, un gel partiel des dépenses de fonctionnement, et la rationalisation des niches fiscales. La version "allégée" de la taxe Zucman, renommée taxe sur les holdings patrimoniales non productives, en constitue l'élément le plus symbolique. Elle vise les structures concentrant des capitaux financiers sans activité économique réelle, avec un rendement attendu de 3 à 4 milliards d'euros par an. Parallèlement, la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus sera reconduite jusqu'en 2027, et un ajustement des taux sur les plus-values mobilières de court terme devrait rapporter environ 1,5 milliard supplémentaire.

Du côté des dépenses, le gouvernement prévoit un gel en volume sur la masse salariale de la fonction publique, à l'exception des ministères régaliens, et une réévaluation plus sélective des prestations sociales. Les crédits du ministère de la Transition énergétique seront légèrement augmentés (+4,2%) pour accompagner la mise en œuvre du plan de décarbonation industrielle, tandis que les budgets de l'Éducation nationale et de la Santé progresseront sous le rythme de l'inflation. Ces arbitrages traduisent une volonté de préserver les investissements d'avenir tout en contenant les dépenses courantes.

Pour financer le déficit résiduel, l'État français recourra massivement à l'émission de dette à moyen et long terme, estimée à près de 285 milliards d'euros en 2026, selon l'Agence France Trésor. La charge d'intérêts, déjà supérieure à 72 milliards d'euros en 2025, pourrait approcher les 80 milliards si les taux d'emprunt demeurent autour de 3% sur le 10 ans. Cette progression représente le poste budgétaire à la croissance la plus rapide, soulignant la vulnérabilité de la trajectoire française à tout choc de taux.

Le gouvernement espère néanmoins compenser une partie de cette tension par une amélioration du rendement fiscal liée à la reprise progressive de l'activité et à la lutte renforcée contre la fraude, notamment sur la TVA et les revenus de capitaux. La stratégie repose sur un équilibre fragile : contenir la dette sans freiner la croissance, préserver la crédibilité européenne tout en évitant un choc social.

Dans sa présentation devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'Économie a insisté sur un objectif de "désendettement intelligent", fondé sur la croissance et la sélectivité de la dépense. En pratique, cela suppose que la trajectoire de déficit soit tenue malgré des marges budgétaires extrêmement réduites. Si cette cible de 5,1 % est atteinte, la France pourrait échapper à une nouvelle dégradation de sa note souveraine en 2026. Mais tout écart de croissance, ou toute hausse durable des taux, pourrait repousser à 2028 le retour du déficit sous les 3%, initialement promis dans la précédente programmation budgétaire.

France : croissance et inflation.

Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français s'est accélérée à +0,5 % par rapport au trimestre précédent, après +0,3 % au deuxième trimestre. Cette performance, supérieure aux attentes, marque une légère reprise de l'activité économique, portée essentiellement par les exportations et par un regain d'investissement des entreprises. Les exportations ont en effet fortement progressé, compensant en partie l'effet négatif du déstockage des entreprises. En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique.

L'investissement des ménages reste lui aussi modéré, limitant la vigueur de la reprise domestique. En rythme annuel, la croissance devrait s'établir autour de +0,6 % en 2025 selon les projections de l'INSEE, confirmant le scénario d'une activité économique molle, encore loin des niveaux pré-pandémiques.

Ce léger rebond au troisième trimestre traduit néanmoins une certaine résilience de l'économie française dans un contexte international incertain et de resserrement monétaire prolongé. Pour l'analyse macroéconomique, il convient de noter que la contribution extérieure à la croissance demeure le principal moteur de l'expansion actuelle, alors que la demande interne n'a pas retrouvé son rôle de soutien principal. Cela a des implications directes pour les anticipations de marge et d'investissement : les entreprises tournées vers les marchés étrangers profitent davantage du cycle actuel que celles dépendantes du marché intérieur.

Sur le front des prix, l'inflation poursuit sa décélération. En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation a progressé de +1,2 % sur un an, selon l'INSEE. L'indice harmonisé européen (IPCH) s'élève à +1,1%. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise. Cette inflation modérée

marque la fin du cycle inflationniste post-pandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire. Elle contribue également à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

B. La loi de finances 2026

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle de réduction du déficit public et de stabilisation de la dette. L'État poursuit un objectif de maîtrise de la dépense publique, dans un contexte de croissance modérée et de finances publiques encore dégradées.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont associées à l'effort national, tout en bénéficiant d'une certaine stabilité de leurs ressources structurelles. L'équilibre recherché repose sur trois axes :

- Stabilisation des principaux concours financiers,
- Contribution mesurée des collectivités au redressement,
- Rationalisation des dispositifs de soutien à l'investissement.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est globalement stabilisée en 2026 par rapport à 2025. Cette stabilité constitue un signal de continuité, mais elle doit être analysée en euros constants : en l'absence d'indexation sur l'inflation, la DGF ne compense pas la progression tendancielle des charges de fonctionnement (énergie, assurances, prestations, masse salariale). Pour les communes, l'enjeu réside donc moins dans une baisse brutale que dans une érosion progressive du pouvoir d'achat budgétaire de la dotation.

L'article 31 du PLF 2026 intègre une reconduction des montants de la dotation globale de fonctionnement à leur niveau de 2025. A périmètre constant, l'enveloppe passe ainsi de 27,395 Mds € en 2025 à 32,578 Mds € en 2026.

Un abondement de 290 M€ (contre 300 M€ en 2025) des dotations de péréquation verticale des communes est à prévoir (DSU : 140 M € et DSR : 150 M€). Il devrait être financé par le mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes (pour 60%) et de la part CPS des EPCI (pour 40%). Pour rappel en 2025, 150 M€ d'écrêtement avaient été « pris en charge par l'État » via notamment une réduction de l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce n'est plus le cas dans le PLF 2026.

Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) :

Le Fonds de compensation pour la TVA est maintenu. Il continue de permettre la compensation de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement éligibles. Ce mécanisme demeure un levier structurant pour soutenir la capacité d'investissement communal, même si son efficacité dépend du volume réel des investissements programmés.

Contribution des collectivités à l'effort national :

La loi prévoit une participation des collectivités territoriales à la maîtrise globale de la dépense publique. L'effort attendu s'élève à environ 2 milliards d'euros à l'échelle nationale. Toutefois, la répartition de cet effort est modulée selon les catégories de collectivités.

Le dispositif dit « DILICO » (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) est maintenu.

Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la LF pour 2025 prévoit la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales. Le « Dilico » a concerné en 2025 1924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Région pour un montant de 1 milliard d'euros.

Ce dispositif, est renforcé et reconduit dans le PLF 2026, qui en double les montants (2 milliards d'euros), en élargit le périmètre et en modifie certaines modalités.

Les communes ont été exclues du champ d'application dans la version définitive du texte.

Un nouveau fonds d'investissement annoncé puis abandonné :

Pour rappel, l'article 74 du PLF 2026, envisageait de regrouper plusieurs dotations d'investissement (DSIL, DETR, DPV et DSID) au sein d'un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), doté d'environ 1,4 Md d'euros.

L'objectif affiché était de simplifier les dispositifs et de territorialiser davantage l'allocation des crédits. Toutefois, en raison des réserves exprimées par les élus locaux (manque de visibilité sur les critères de répartition, crainte d'une mise en concurrence accrue des territoires et inquiétudes des petites communes quant à la pérennité de leurs financements.) la mesure n'a pas vu le jour dans la LF 2026.

Il est cependant intéressant de noter que le montant des autorisations d'engagements alloués à la mission relations avec les collectivités territoriales est en baisse de 183 M€ entre 2025 (3,661 Md€) et 2026 (3,478 Md€) soit -5% entre les deux années.

Baisse de 19,3% de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels :

La LF pour 2026 met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application d'un coefficient de 0,807 sur le montant de la compensation.

Une baisse qui impactera également le produit de taxe foncière sur le bâti puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale.

Fonction publique territoriale :

La loi prévoit un prélèvement sur les ressources du CNFPT, ce qui peut indirectement affecter les politiques de formation des agents territoriaux. Par ailleurs, même si cela ne relève pas exclusivement de la loi de finances, la dynamique nationale des rémunérations publiques (revalorisations indiciaires, mesures catégorielles) constitue un facteur d'augmentation structurelle des charges de personnel.

Augmentation des cotisations CNRACL (Caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) :

Chaque année, depuis janvier 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmentent au 1^{er} janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028 (Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales).

Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros dans le PLF 2026. Cependant, 10% des prélèvements du DILICO 2025 et 20% des prélèvements prévus dans le cadre du DILICO 2026 viendraient alimenter le FPIC, renforçant la redistribution vers les collectivités les plus fragiles.

Création de la « Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation » (article 108) :

Une nouvelle taxe qui s'appliquera sur les logements vacants dès 2027. Elle remplace à partir du 1^{er} janvier 2027 la TLV (taxe sur les logements vacants, au profit de l'ANAH) et THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants, décidée par les communes).

Elle pourra bénéficier aux communes, et aux EPCI si ces derniers disposent d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Elle est applicable aux logements vacants :

- Depuis 1 an : dans les communes en déséquilibre marqué entre offre et demande de logements (*un décret précisera la liste des communes concernées*),
- Depuis 2 ans : dans les autres communes.

Bien que TLV et THLV disparaissent, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est maintenue (5 à 60 % possibles). Les communes en « zone tendue » peuvent donc taxer les logements vacants via la TVLH, et les résidences secondaires via la majoration THRS.

La LF pour 2026 ne mentionne pas les compensations fiscales liées aux deux précédentes taxes fusionnées, il est probable qu'elles soient supprimées à l'avenir.

Pour les communes en situation de déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements les taux appliqués sont : 17 % la 1^{ère} année de vacance du logement et 34 % à compter de la 2^{ème} année. Ces mêmes communes peuvent, par dérogation, et par l'adoption d'une délibération, augmenter ces taux, jusqu'à : 30 % la 1^{ère} année et 60 % à compter de la 2^{ème} année.

Pour les autres communes, également par délibération, un taux maximum de 50% la 2^{ème} année de vacance du logement.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2026

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

En 2026, les bases fiscales seront revalorisées de +0,8%, conformément à l'IPCH de novembre 2025. Cela concerne les bases foncières, d'habitation et de locaux industriels (et non sur les bases professionnelles et commerciales).

Pour les années suivantes, les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France de décembre 2025 envisagent une inflation (IPCH) à : 1,3% en 2026, 1,3% en 2027 et 1,8% en 2028. Ces

prévisions sont à appliquer en N+1 seulement sur les bases foncières et d'habitation, pas sur les bases professionnelles et commerciales et non plus sur les locaux industriels à compter de 2027 (cf point 5.3).

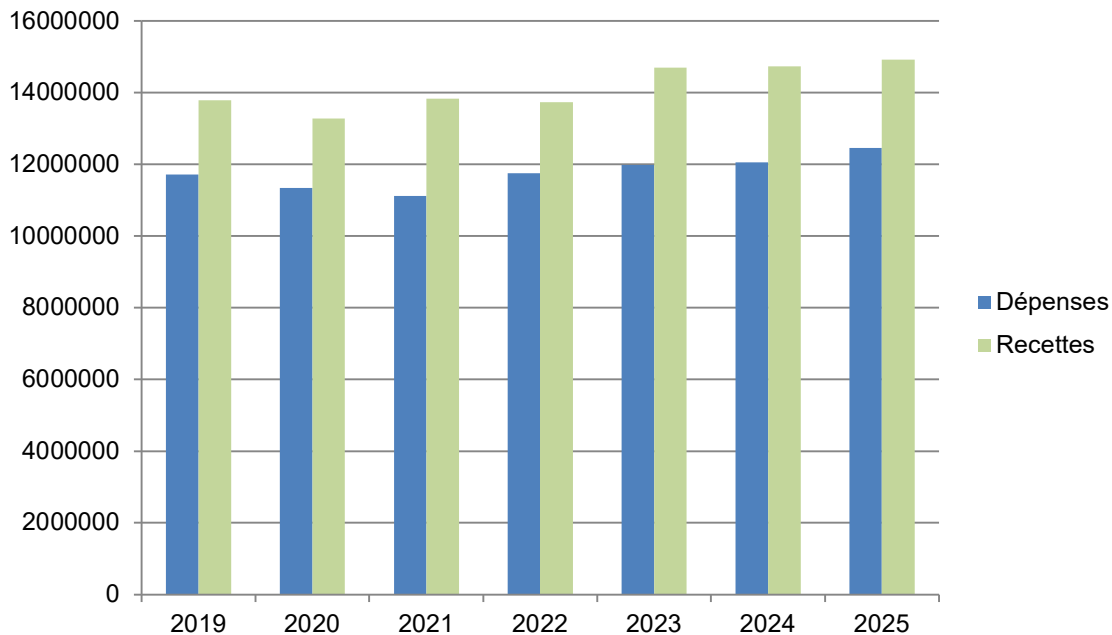
Diminution du soutien à l'investissement vert

Pour rappel, le fonds vert permet de financer les projets en matière de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. C'est un outil crucial, géré localement, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Toutefois, le PLF 2026 prévoit une révision à la baisse de l'enveloppe de ce dispositif. Cela s'inscrit dans la logique d'économie de l'État. Cette contraction budgétaire fait l'objet de vives critiques, car elle risque de freiner l'élan des projets locaux de transition écologique.

III. La situation financière de la ville au 31 décembre 2025

A. Le fonctionnement

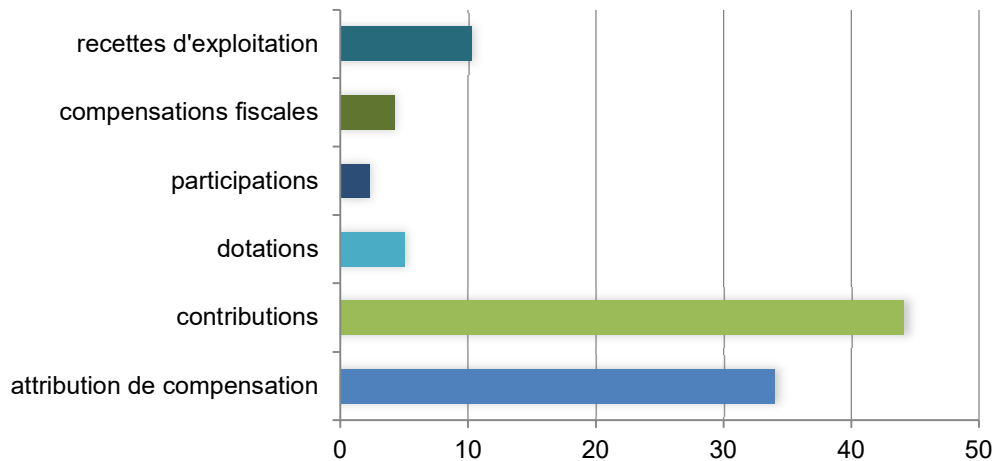


	Dépenses	Recettes
2019	11 718 490 €	13 786 094 €
2020	11 342 924 €	13 275 667 €
2021	11 109 244 €	13 833 864 €
2022	11 752 433 €	13 732 481 €
2023	11 986 605 €	14 699 654 €
2024	12 050 131 €	14 732 212 €
2025	12 458 306 €	14 919 862 €

Les chiffres qui ressortent de l'exécution budgétaire 2025 vus lors du compte financier unique (CFU) au mois de février, témoignent d'une exécution maîtrisée et d'une stabilisation des dépenses malgré nos hypothèses passées prévues au-dessus de ce montant.

Au niveau national, l'inflation cumulée de 2020 à fin 2025 s'établit à + 18%. On constate pour notre commune une augmentation sur la même période des charges de fonctionnement de + 9.8%. On peut ici saluer les efforts de toutes et de tous pour continuer à assurer un service public de qualité dans cette période inflationniste.

1. Les Recettes Réelles de Fonctionnement

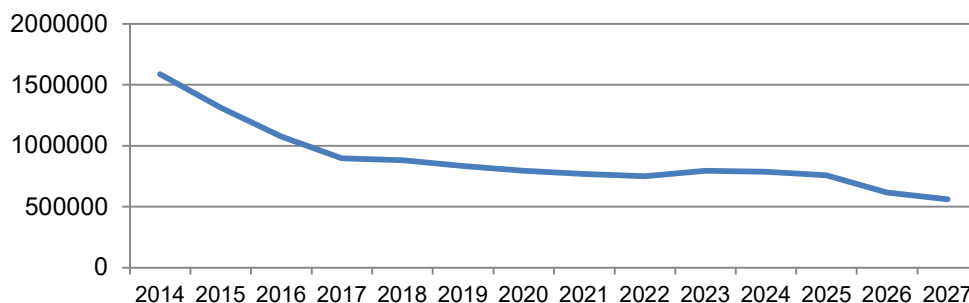


L'**attribution de compensation de la CCHB (5 071 275 €)** représente un poste important dans les recettes de fonctionnement de la commune (33.99%). Une recette stable qui ne bénéficie pas de la dynamique des bases.

Les **contributions directes et indirectes (6 578 632 €)** représentent 44.09% des recettes de fonctionnement.

Les **dotations (757 112 €)** ne représentent plus que 5.08% des recettes de fonctionnement. Selon nos éléments de prospective, leur baisse globale se confirme malgré la montée de la DSR. Une perte annuelle de plus de 900 000 € comparé aux chiffres de 2014.

	2014	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dotation Forfaitaire	1 356 700	429 570	376 097	307 291	313 385	297 547	238 952	91 976	17 625
Dotation de Solidarité Rurale	158 567	274 774	297 971	343 675	376 982	378 007	399 460	400 362	410 000
Dotation de Solidarité Urbaine	71 301	90 449	94 625	98 993	103 929	111 491	118 700	125 294	132 200
TOTAL	1 586 568	794 793	768 693	749 959	794 296	787 045	757 112	617 632	559 825

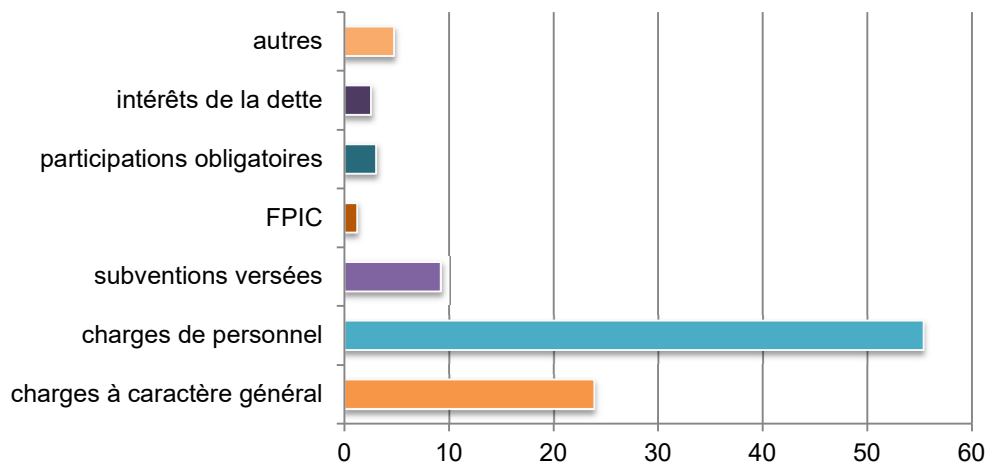


Les **participations (346 784 €)**, soit 2.32%, sont composées principalement des aides financières accordées par les partenaires (CAF, Département, CCHB...).

Les **compensations fiscales (633 091 €)**, soit 4.24%, sont attribuées à la commune par l'État afin de réduire les pertes qu'elle subit en appliquant les exonérations fiscales.

Les **autres recettes d'exploitation (1 532 969 €)**, soit 10.28%, sont constituées en majorité des produits des services et des différentes taxes mises en place par la commune.

2. Les Dépenses Réelles de Fonctionnement



Les **charges de personnel** occupent 55.38% des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses du CFU sont inférieures au BP malgré des augmentations dont nous avons prévenu l'an dernier qu'elles n'étaient pas contournables (Glissement vieillesse technicité, augmentation des cotisations employeur CNRACL, provisions de salaires pour de nombreux remplacements de congés maladie). Des augmentations parfaitement assumées par ailleurs (augmentation participation employeur prévoyance et santé, provision de salaires pour permettre des tuilages dans de bonnes conditions à l'occasion des nombreux départs à la retraite).

Les dépenses de personnel représentent en 2025 **599 € par habitant** comparativement à **744 € par habitant** pour les communes de la strate.

2017 : 6 592 647 €	2020 : 6 075 503 €	2023 : 6 444 212 €
2018 : 6 339 527 €	2021 : 6 068 660 €	2024 : 6 817 502 €
2019 : 6 181 913 €	2022 : 6 384 886 €	2025 : 6 899 290 €

Les **charges à caractère général** représentent 23.89% des dépenses.

2017 : 2 848 044 €	2020 : 2 463 596 €	2023 : 3 213 406 €
2018 : 2 605 964 €	2021 : 2 464 517 €	2024 : 2 805 523 €
2019 : 2 652 166 €	2022 : 2 824 902 €	2025 : 2 976 107 €

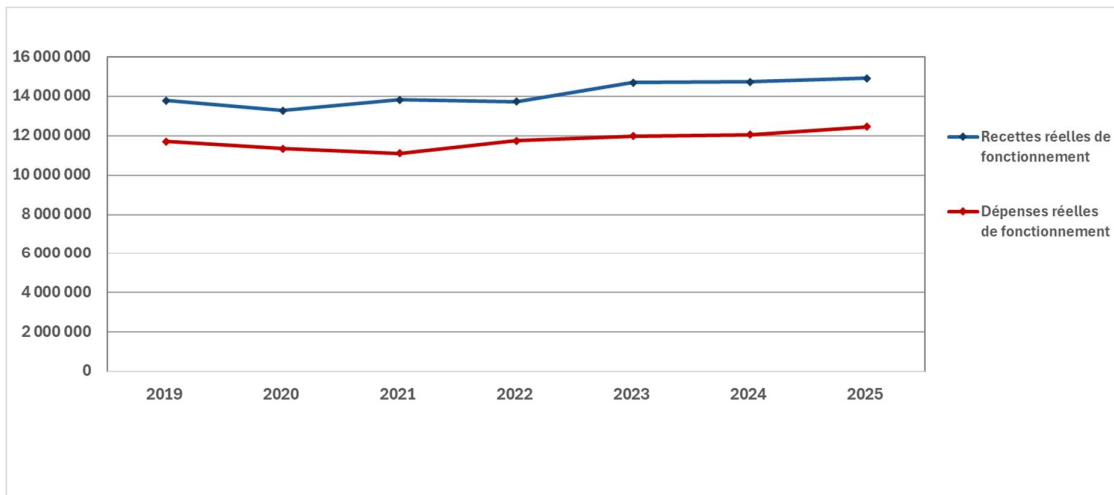
Les **subventions** versées représentent 9.21% des dépenses de fonctionnement. Elles représentent toutes les sommes que la commune verse aux différentes associations (subvention de fonctionnement, subventions exceptionnelles, CTG) ainsi que la participation versée au CCAS (245 000 €), soit un montant total de 1 147 950 €. Dans la conjoncture difficile que connaissent les collectivités territoriales, ce poste a été maintenu à son niveau de 2024 afin de soutenir le tissu associatif.

Les **Autres dépenses** (4.73%) concernent entre autres le montant de la participation versée aux écoles privées (143 444 €), soit un montant total de 588 485 €.

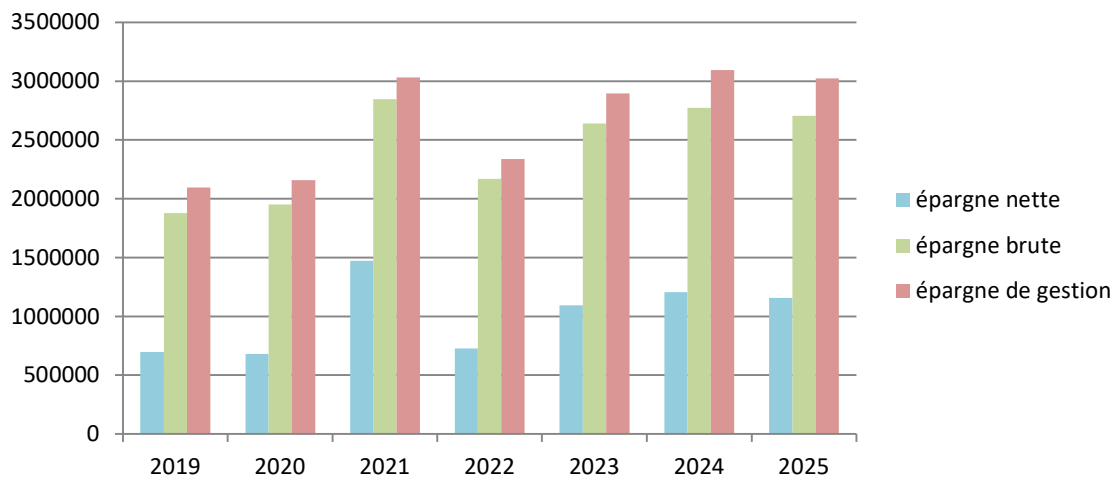
Les **participations obligatoires** (3.04%) prennent en compte le versement des participations aux syndicats soit un montant total de 379 032 €.

Les **intérêts de la dette** (2.53%) diminuent légèrement pour un montant de 315 063 €.

Le **FPIC** (1.22%) est stable pour un montant de 152 379 €.



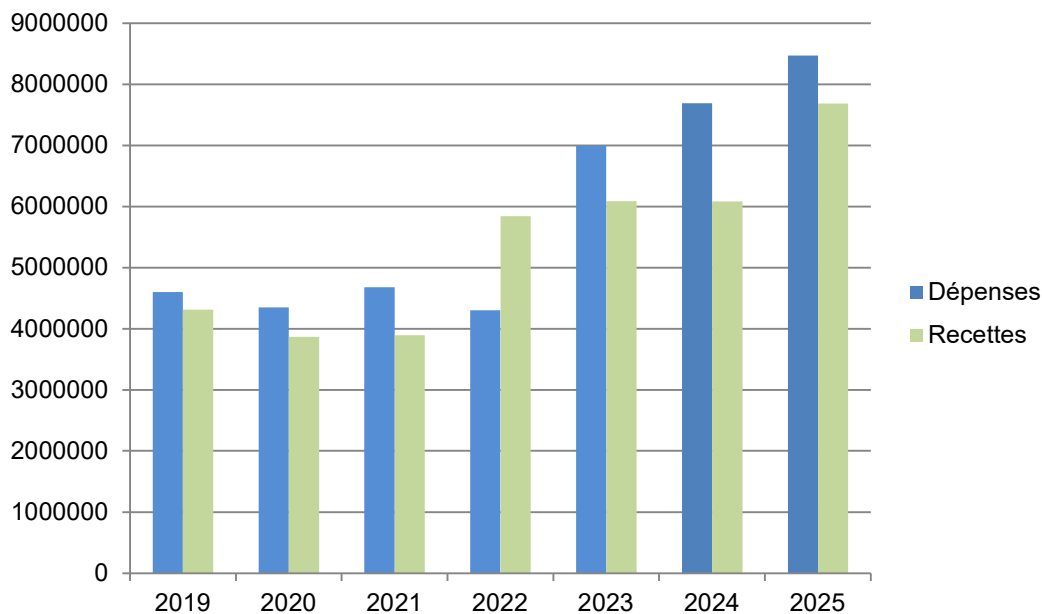
3. Les épargnes



L'augmentation importante de l'épargne durant le dernier mandat permet surtout d'asseoir la première marche du financement du programme d'investissement. Sans cette épargne, notre programme ambitieux d'investissement n'aurait pu se réaliser.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EPARGNE DE GESTION	2 097 385	2 157 513	3 030 642	2 338 346	2 894 020	3 094 456	3 021 817
EPARGNE BRUTE	1 876 818	1 950 299	2 845 875	2 167 599	2 639 341	2 771 101	2 706 753
EPARGNE NETTE	697 013	679 397	1 472 259	728 331	1 093 533	1 215 603	1 158 822

B. L'Investissement



	Dépenses	Recettes
2019	4 600 507 €	4 316 534 €
2020	4 349 201 €	3 868 666 €
2021	4 677 778 €	3 889 824 €
2022	4 302 339 €	5 839 064 €
2023	6 994 192 €	6 087 055 €
2024	7 690 465 €	6 080 897 €
2025	8 468 736 €	7 684 217 €

Depuis 2023, le volume des dépenses d'investissement s'accélère.

Le montant réalisé, qui dépasse aujourd'hui les 8 000 000 €, est doublé par rapport à la moyenne annuelle des dépenses d'investissement engagées jusqu'ici depuis 2019.

Concernant les dépenses d'équipement, on peut constater un niveau inférieur au niveau moyen des communes de même strate (302€/ hab. à comparer à 394€/ hab.) sur la période 2018 à 2022.

Ce niveau s'accélère à compter de 2023 avec 482 €/hab., 543 €/hab. en 2024 et 2025.

Autrement dit, depuis 2023, notre commune a dépassé largement les moyennes de la strate en la matière. La gestion saine qui a été la nôtre durant le dernier mandat a permis à la fois, de rendre notre ville plus attractive et de répondre aux besoins des oronais, mais aussi de faire fonctionner notre tissu économique, nos entreprises du bâtiment et des travaux publics, dans un contexte économique atone.

1. Les Recettes Réelles d'Investissement

Les subventions :

2 023 992 € de subventions ont été perçus contre 3 804 596 € prévus au BP 2025.

Le solde de subventions notifiées à percevoir sera reporté sur l'exercice 2026.

L'emprunt :

Un emprunt d'un montant de 800 000 € a été réalisé en 2025.

Le FCTVA : 729 094 €.

Les Cessions 2025 : 4 776 € (REPRISE AUTOLAVEUSE SALLE PALAS)

2. Les Dépenses Réelles d'Investissement

Montant des opérations réalisées : 5 146 613 €.

Montant des opérations à reporter, déjà financées (en cours) : 1 728 788 €.

Principales opérations lancées ou réalisées en 2025 :

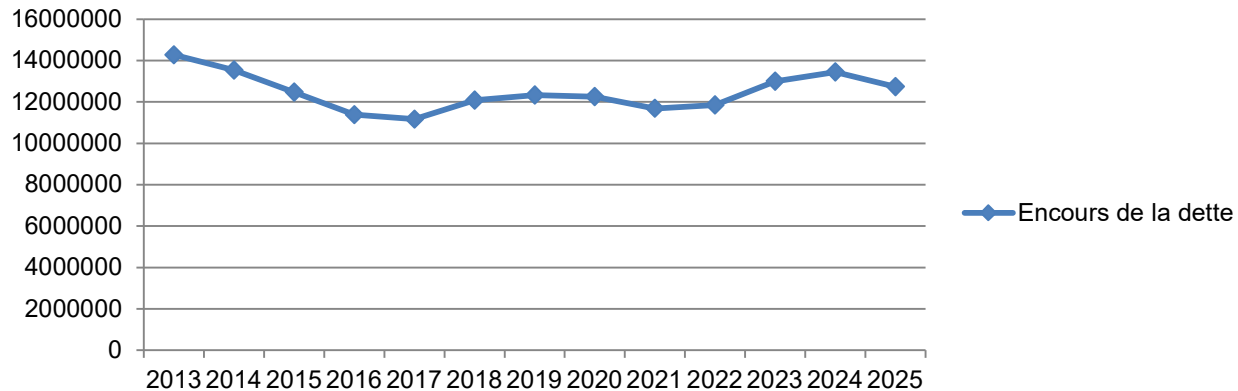
- Lancement des travaux de mise en accessibilité de l'aile Nord du Centre administratif,
- Poursuite des travaux de rénovation énergétique des écoles (menuiseries),
- Économies d'énergie éclairage public (leds) : nouvelle tranche de suppression des boules, éclairage des quartiers,
- Économies d'énergie éclairage public (leds) : deuxième tranche de réfection de l'éclairage du stade et réfection de l'éclairage de la salle Scohy,
- Réalisation des travaux de réhabilitation de « la Friche »,
- Lancement étude création de terrains de foot synthétiques,
- Réfection de la piste de saut en longueur, plaine de St-Pée,
- Réalisation des travaux de réhabilitation du gîte de Soeix,
- Lancement des travaux de réfection de la rue d'Aspe,
- Réaménagement de la rue de Rocgrand,
- Participation aux travaux de sécurisation de la voie vélo Oloron-Soeix,
- Programme annuel de travaux de voirie,
- Poursuite du plan d'élévation du niveau de sécurité des systèmes d'information,
- Poursuite du plan de sécurisation des aires de jeux,
- Acquisition de véhicules neufs (renouvellement du parc),
- Opération Façades et OPAH-RU.

C. La dette au 31 décembre 2025

1. Montant et encours

L'encours de la dette au 31/12/2025 est de 12 730 317 €.

Le montant de la dette, rapporté à l'habitant, est de 1125 € en 2025. L'encours s'avère extrêmement performant. Pour 2025, nous arrivons à un taux moyen de 2.47%. Nous constatons par ailleurs une absence d'emprunts dits toxiques ou simplement risqués.



La cartographie de la dette est résumée dans le tableau suivant, telle qu'elle doit figurer dans les annexes obligatoires des documents budgétaires :

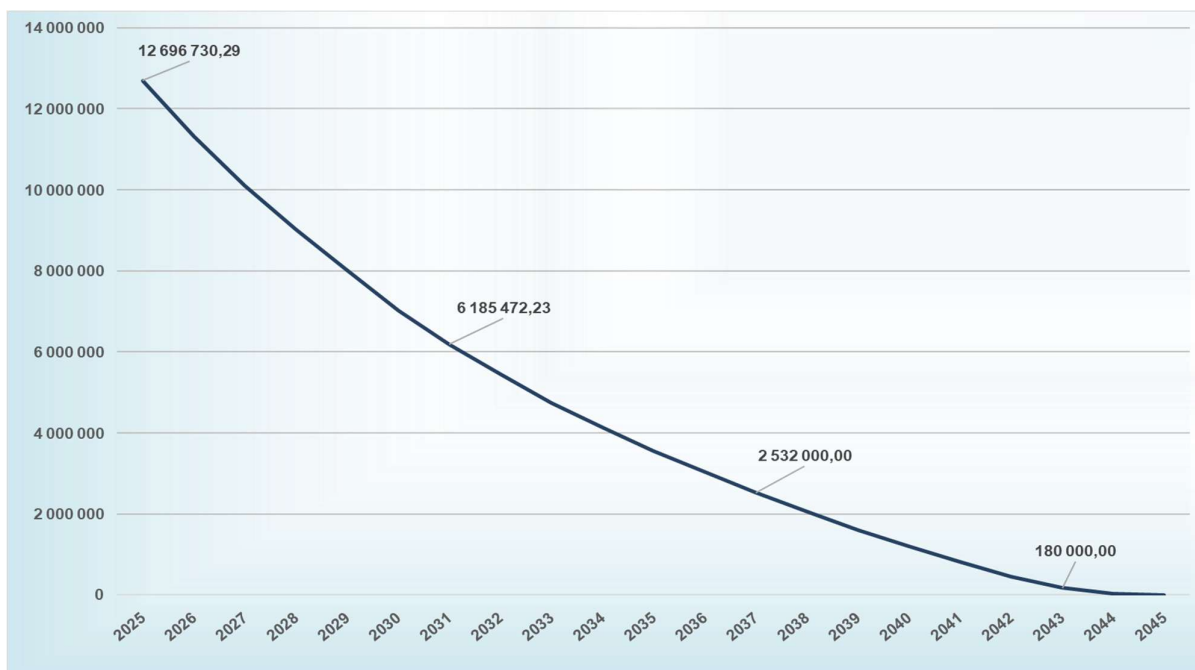
Exercice 2025	
Population	11 309
Capital restant dû	12 730 317
Dette par habitant	1 125
Annuité	1 857 685
Capital	1 543 656
Intérêts	314 029
Structure de la dette	
Total dette taux variable	2 207 258
Total dette taux fixe	10 211 059
Total autres dettes	312 000
Typologie des contrats	
Total en catégorie A1	97,55%
Total en catégorie B1	2,45%

2. Dette par prêteur

Prêteur	Montant emprunté	CRD	Nombre d'emprunt	% du CRD
AGENCE FRANCE LOCALE	10 920 000.00 €	8 630 666.76 €	7	67,80%
CAISSE D'ÉPARGNE	4 830 000.00 €	1 108 559.52 €	5	8,71%
CRÉDIT AGRICOLE	2 350 000.00 €	119 012.29 €	1	0,93%
CACIB ex BFT CRÉDIT AGRICOLE	2 400 000.00 €	500 000.00 €	1	3,93%
CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS	1 300 000.00 €	199 419.56 €	2	1,57%

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	2 500 000.00 €	1 900 000.00 €	2	14,92%
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1 050 887.48 €	173 196.13 €	3	1,36%
CRÉDIT MUTUEL	1 000 000.00 €	65 876.03 €	1	0,52%
TERRITOIRE D'ÉNERGIE 64	48 330.01 €	33 586.82 €	3	0,26%
Ensemble des prêteurs	26 350 887.48 €	12 730 317.11 €	25	100,00%

3. Extinction du capital de la dette



4. Capacité de désendettement

La solvabilité (la santé financière) se traduit au travers du ratio de solvabilité ou capacité de désendettement qui s'exprime en années. Il s'agit de calculer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne. En analyse financière, ce ratio permet de mesurer la santé financière d'une collectivité.

Alors que nous avons prévu de pouvoir afficher un ratio de désendettement de l'ordre de 6,39 années, l'exécution budgétaire 2025 permet de performer à **4,70** contre **4,85** en 2024. Ce résultat encourageant traduit une bonne santé financière.

Un ratio en deçà du niveau 12 préconisé par la Chambre Régionale des Comptes, et bien en deçà du niveau 15, à partir duquel on rentre résolument dans le rouge.

Il est à noter que c'est le principal ratio scruté par nos partenaires financiers. A ce titre, il constitue la note de la commune qui nous permet de nous financer à d'excellentes conditions.

IV. Les orientations politiques

Une ville qui se modernise et s'embellit :

Modernisation de l'entrée nord de notre ville : de la rue Jéliote à la Gare en passant par la place de la Résistance, la place du tribunal, l'avenue Sadi Carnot et la place Georges Clémenceau.

Une ville qui partage sa circulation et favorise les mobilités douces :

Mise en œuvre du nouveau plan de circulation construit en collaboration avec la population et les associations. Il sera accompagné d'actions permettant de développer les mobilités douces :

- Augmenter la fréquence de la Navette en lien avec la Communauté de communes
- Apaiser la circulation automobile en centre-ville
- Développer des itinéraires cyclables sécurisés, cohérents et entretenus
- Installer des parkings vélos couverts dans des lieux stratégiques en concertation avec les usager.es
- Sécuriser l'ensemble des passages piétons
- Aménager une voie verte du chemin de Baccarau de St-Pée vers Agnos
- Réaliser un plan de signalisation des 600 places de stationnement gratuites en centre-ville
- Garantir et améliorer la qualité du service pour les usager.es du TER Pau - Oloron - Bedous en lien avec la SNCF et la Région

Une ville qui investit pour rénover et rendre plus accessibles nos rues dans chaque quartier

Augmenter le budget de 8 millions d'euros consacré à la voirie entre 2020 et 2026 à 11 millions d'euros

Une ville qui facilite le quotidien et redonne de la place à la nature dans nos quartiers

- Réaliser la liaison verte, arborée et accessible entre La Friche et la Médiathèque
- Faire de nos espaces publics des lieux ombragés et rafraichissants avec l'installation de fontaines à eau, brumisateurs et ombrières
- Réaménager, en concertation avec les habitant.es, les anciens terrains sportifs de Sègues
- Enrichir nos aires de jeux
- Faciliter la végétalisation en pied de façade des bâtiments communaux et des immeubles d'habitation privés
- Valoriser nos espaces verts en lieux de vie et de rencontres
- Réhabiliter les escaliers Bellevue
- Renforcer l'installation de composteurs et les formations associées

Une ville qui agit pour l'accès au logement durable et adapté aux parcours de vie

- Mener à bien les projets de création de logements à loyers modérés dans des bâtiments communaux
- Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- Créer une maison de l'habitat en lien avec la CCHB : accompagnement personnalisé des propriétaires à la rénovation, promotion de la garantie locative gratuite (Visale), lutte contre l'habitat indigne, accompagnement au développement des syndicats bénévoles et coopératifs
- Lutter contre les logements vacants en maintenant les aides à la rénovation
- Poursuivre l'Opération façade
- Accompagner les projets d'habitats collectifs et participatifs
- Créer des logements de transition pour les parents isolés, les jeunes en rupture familiale en complément du Foyer des Jeunes travailleuses et travailleurs et du Centre d'Hébergement d'Urgence

Une ville qui allie protection de l'environnement, tranquillité publique et économie d'énergie

- Déployer 100% d'éclairage en LED à détecteurs de présence en poursuivant la dynamique

enclenchée en 2022

- Intensifier la lutte contre les fuites d'eau sur le réseau d'eau potable
- Mettre en place une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et d'économiseurs d'eau

Une ville qui favorise le bien-vivre ensemble, la solidarité et la justice sociale

- Etablir la tarification sociale de la cantine en lien avec la CCHB
- Lancer la tarification progressive de l'eau pour les particuliers avec prise en compte des spécificités professionnelles
- Créer un comité de veille et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les violences intrafamiliales
- Ouvrir un Accueil de jour pour mieux repérer et accompagner les personnes en fragilités
- Poursuivre l'action du Centre Communal d'Action Sociale « hors les murs » en tenant des permanences mensuelles en d'autres lieux que la mairie, pour se rapprocher de celles et ceux concerné.es par le non-recours aux droits
- Proposer la création d'un Centre Intercommunal d'action sociale en lien avec les communes voisines, en complémentarité du CCAS
- Proposer des bals intergénérationnels à la Friche en complément des rendez-vous mensuels du Bel Automne
- Soutenir les associations qui œuvrent pour le vivre ensemble

Une ville qui prévient, rassure et protège avec la Police Municipale

- Augmenter sa présence par des patrouilles en vélo et à pied
- Renforcer ses moyens de protection personnelle
- Installer de nouvelles caméras sur des sites supplémentaires déjà identifiés (images consultables uniquement sur demande du procureur pour résoudre les enquêtes)
- Proposer des ateliers éducatifs dans les écoles, notamment sur la sécurité routière
- Réaliser des contrôles de vitesse et lutter contre les rodéos urbains
- Installer de nouveaux radars pédagogiques
- Développer la formation sur les violences sexistes et sexuelles
- Poursuivre la coordination entre la police municipale et la gendarmerie avec le renouvellement de notre convention de coopération
- Continuer de demander le renforcement des effectifs de gendarmerie pour notre territoire

Une ville qui se mobilise pour garantir l'accès aux soins

- Soutenir l'hôpital public de proximité, établissement vital pour notre territoire et sa population
- Continuer de porter la parole des patient.es et des personnels auprès des instances régionales et nationales pour garantir l'offre de soins et poursuivre l'arrivée de nouvelles spécialités
- Continuer de participer activement aux conseils de surveillance
- Favoriser les liens entre médecine de ville et médecine hospitalière
- Mieux valoriser et communiquer sur l'offre de soins en partenariat avec les actrices et acteurs de l'hôpital
- Poser la première pierre du nouvel Ehpad de l'Âge d'Or (financements annoncés en 2025)
- Faciliter l'arrivée de nouveaux médecins généralistes
- Réserver des logements destinés aux internes en médecine (ville et hôpital) et aux médecins juniors
- Mettre en place le « village des partenaires de la santé », événement récurrent pour informer, échanger, soutenir, co-construire entre professionnel.les du soin et de l'accompagnement, élu.es et citoyen.nes
- Développer et soutenir les actions de prévention, grâce à un tissu associatif déjà très actif, pour permettre l'accès aux soins pour toutes et tous.

Une ville où l'on se nourrit bien et mieux, grâce à une agriculture locale et/ou bio soutenue

- Mener une politique « De la Terre à l'assiette » en lien avec les équipes de la cuisine centrale et nos agriculteur.rices pour tendre vers des repas 80 % bio et locaux dans nos écoles
- Favoriser l'installation de maraîcher.es par la mise à disposition de terres agricoles grâce à une veille foncière pour préserver les terres, faciliter les installations et transmissions
- Développer les jardins familiaux par quartier
- Créer une Epicerie sociale et solidaire en lien avec les acteurs locaux
- Soutenir l'abattoir de proximité, outil majeur du territoire pour nos paysan.nes
- Mettre en place un grand plan de lutte contre le frelon asiatique et les moustiques tigres
- Soutenir le réseau d'apicultrices et d'apiculteurs et la miellerie collective

Une ville qui prend soin de ses écoles et de ses élèves

- Poursuivre l'investissement dans la rénovation de nos écoles :
- Construire deux nouvelles cantines à St Cricq et Pondeilh
- Renaturer nos cours de récréation, en co-construction avec les enseignant.es, parents, élèves, personnels communaux
- Réaliser un programme pluriannuel de rénovation à hauteur de 1,9 millions d'€ sur le mandat
- Continuer de faire du temps périscolaire, dans le respect des rythmes de l'enfant, un espace de détente, d'apprentissages et d'ouvertures culturelles en diversifiant et renforçant l'offre d'animation
- Aide aux devoirs maintenue et renforcée
- Animation et initiation linguistiques (anglais, espagnol, langue des signes, béarnais...) et sportives en partenariat avec les clubs
- Découverte de sports traditionnels comme les quilles de neuf et la pelote
- Sorties pédagogiques en forêt en partenariat avec des associations
- Ateliers découverte médias avec les partenaires locaux
- Ateliers « Bien manger, pour tous les goûts »
- Renforcer les liens entre les élèves et les familles des diverses écoles avec « l'aventure urbaine »
- Animations et découvertes artistiques, culturelles
- Soutenir l'apprentissage du bilinguisme en langue régionale : soutenir l'école publique de Pondeilh et installer définitivement la Calandreta à Légugnon.
- Valoriser le personnel communal qui prend soin et co-éduque nos enfants : maintenir 1 ATSEM par classe et son remplacement immédiat en cas d'absence, poursuite et développement des formations initiales et continues
- Soutenir la parentalité : extension du « Café des parents », développement des « Programmes de soutien aux familles et à la parentalité », soutien de la création d'une Université populaire des parents

Une ville qui favorise l'engagement et l'épanouissement

- Accompagner nos jeunes comme actrices et acteurs de la démocratie : nouvelles tranches d'âges des espaces d'engagement citoyen (Conseil Municipal des Jeunes de 9 à 14 ans et Agora pour les 15-25 ans), budget participatif du Conseil Municipal des Jeunes
- Accompagner nos jeunes, actrices et acteurs de l'animation de nos quartiers : poursuivre le soutien aux comités des fêtes, développer les formations de leurs membres et favoriser les actions inter-comités
- Permettre la réussite de nos jeunes : poursuivre le partenariat avec : « Osons ici et maintenant » ; développement personnel et collectif avec « Sésâme » ; « Fabrik à déclick » ; « Nos Quartiers ont du Talent » pour les diplômé.es
- Soutenir les parcours d'insertion et d'émancipation : soutien à la création du Foyer des Jeunes Travailleuses et Travailleurs

Une ville qui rend la culture accessible à toutes et tous

- Poursuivre l'animation culturelle diversifiée et gratuite tout au long de l'année, en plus des Quartiers d'été et de Noël
- Réhabiliter l'église Saint-Pierre à Ste Croix, le pigeonnier et la chapelle de Légugnon en lieux de vie, culturels et associatifs
- Elargir les plages horaires d'ouverture de la Médiathèque, en lien avec la CCHB
- Création d'une antenne de l'Université du temps libre pour tous les âges
- Création d'un parcours de street-art et fresques en ville
- Valorisation des talents intergénérationnels avec un festival « Ma commune a du talent »
- Rénovation de la galerie Révol et de la Tour de Grède
- Créer un plan de visite historique et développer les balades insolites et naturalistes en lien avec l'Office du Tourisme
- Soutenir notre cinéma d'art et essai et les libraires indépendants
- Mettre en place des « concerts de poche » pour favoriser la découverte musicale
- Créer des événements culturels dans les structures d'inclusion

Une ville qui modernise ses installations sportives

- Création de terrains synthétiques pour le football
- Construction d'un club-house pour le FCO Football
- Création d'une piste d'athlétisme
- Mise en place de l'éclairage pour le terrain de rugby
- Création d'un nouveau club-house pour le Tennis Club du Piémont Oloronais
- Proposer l'espace bar de la Cancha comme club-house du Pilotari Club Oloronais
- Réfection de la toiture de l'espace Laulhère
- Organiser la « Fête/Faites du sport »
- Créer des parcours sport-santé en ville pour faciliter la pratique quotidienne et adaptée

Une ville qui soutient le dynamisme de ses associations, premières actrices de la solidarité et de l'animation

- Maintenir le soutien communal au monde associatif (subventions, locaux, fluides)
- Reconduire les formations gratuites pour les bénévoles
- Créer une réserve municipale de bénévoles
- Relancer la carte bénévole, en lien avec les associations

Une ville qui sollicite et associe toujours plus la population aux projets

- Mise en place de comités participatifs citoyens pour les projets structurants
- Co-construire des chantiers citoyens et des journées citoyennes

Une ville qui renforce son budget participatif

- Ajustement du règlement intérieur pour une meilleure lisibilité
- Augmenter le budget annuel à 60 000 euros

Une ville qui s'appuie sur ses comités de quartier pour agir au quotidien

- Soutenir et susciter les initiatives des comités de quartier
- Donner la parole à chaque citoyen.ne pour être actrice et acteur de la vie de son quartier
- Conforter les visites de quartiers en dynamisant le lien citoyen.nes/technicien.nes/élu.es

Une ville qui entretient ses relations transfrontalières

- Poursuivre et dynamiser les "Intercambios" : échanges artistiques et culturels, sportifs, scolaires,

familiaux

- Soutenir le projet de création du Mémorial du Camp de Gurs en lien avec le Pays de Béarn.
- Poursuivre le travail pédagogique du devoir de mémoire, en lien avec les établissements scolaires et les associations
- Développer nos relations économiques avec nos voisins aragonais et basques

Une ville qui accompagne le commerce, l'économie et l'emploi (en lien avec la CCHB)

- Développer le concept de la boutique éphémère
- Continuer de soutenir les associations d'artisans et commerçants
- Créer une conciergerie solidaire en s'inspirant du dispositif « Territoire Zéro chômeurs »
- Mettre en place une permanence hebdomadaire en mairie pour recevoir les porteurs de projets, les demandes des commerçant.es et entreprises.
- Valoriser la bourse au locaux créée dans ce mandat qui permet d'identifier les locaux disponibles et les proposer aux porteuses et porteurs d'affaires.
- Faire de la pépinière d'entreprises un lieu d'innovation dans l'économie verte, sociale et solidaire
- Créer un salon de l'entreprenariat local, durable, social et solidaire

V. La prospective budgétaire 2026-2032

A. Le fonctionnement

1. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2026

	BP 2025	BP 2026	Évolution moyenne
Produit des contributions directes	5 681 974	5 732 275	+0.89%
Fiscalité transférée	75 532	75 532	-
Fiscalité indirecte	5 844 275	5 849 275	+0.09%
Dotations et participations	1 686 591	1 388 175	-17.69%
Autres recettes d'exploitation (hors cession)	1 336 628	1 148 555	-14.07%
Total des recettes réelles de fonctionnement	14 625 000	14 193 812	-2.95%

La situation prospective présentée prend en compte :

- Une stabilité des taux de la taxe foncière comme nous nous y sommes engagés (TFB : 30.71% et TFNB : 33.96%),
- Une légère variation de la recette fiscale due à l'évolution des bases décidées par l'État (1%),
- Une baisse des dotations et participations : ce qui s'explique par la baisse des dotations de l'État et par la fin des aides fléchées vers l'OPAH-RU qui s'est terminée fin 2025. A noter aussi une baisse des compensations de fiscalité de l'État,
- Une baisse des « autres recettes d'exploitation » : L'aide pluriannuelle versée par le WWF France (100 000 €) s'est terminée en 2025.

2. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2026

	BP 2025	BP 2026	Évolution moyenne
Charges à caractère général (chap 011)	2 956 503	2 934 426	-0.75%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 050 000	7 099 000	+0.70%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 113 386	2 096 153	-0.82%
Intérêts de la dette (art 66111)	326 100	310 000	-4.94%
Autres dépenses de fonctionnement	244 000	195 000	-20.08%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 689 989	12 634 579	-0.44%

La situation prospective présentée prend en compte :

- Une légère augmentation des dépenses de personnel liée à plusieurs facteurs :
 - o Augmentation des cotisations employeur CNRACL (Retraite)
 - o Augmentation participation employeur prévoyance et santé
 - o Augmentation des cotisations patronales
 - o Nouvelle cotisation URSSAF mobilité Région

A noter par ailleurs, la prise en compte du GVT (glissement vieillesse technicité/avancements d'échelons et de grades) de la masse salariale, la provision de salaires en vue de permettre les tuilages (départs en retraite), les remplacements pour pallier les congés de longue maladie

- La stabilisation des dépenses à caractère général ; une attention particulière étant portée sur l'évolution de la situation du prix des carburants,
- Une augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations intégrant notamment la subvention annuelle à l'association « Les amis de la Friche ».

3. La politique des ressources humaines

	BP (chapitre 012)*	CA (chapitre 012)*
2017	6 602 256 €	6 517 343 €
2018	6 548 372 €	6 339 527 €
2019	6 368 195 €	6 176 515 €
2020	6 222 320 €	6 075 503 €
2021	6 111 114 €	6 035 359 €
2022	6 380 500 €	6 342 507 €
2023	6 475 992 €	6 387 214 €
2024	6 823 710 €	6 728 077 €
2025	6 923 000 €	6 791 812 €

*Montants des frais de personnel hors coût du service commun de la commande publique (participation extérieure).

La structure des effectifs :

	2025	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	139	90.25%
Agents non titulaires permanents	12	7.80%
Agents non titulaires non permanents	3	1.95%
TOTAL	154	100%

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, soit **52.60%** des effectifs.

Pour 2026 et 2027, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2026	2027
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	140	145
Agents non titulaires permanents	14	8
Agents non titulaires non permanents	3	3
TOTAL	157	156

Voici la structure détaillée des effectifs au 31 décembre 2025 :

FILIERES	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS			TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C		A	B	C	
Administrative	2	7	18	27	1	1	0	29
Hors filière (DGS et Directeur de cabinet)	1	0	0	1	0	0	0	1
Technique	2	4	80	86	2	2	3	93
Culturelle	0	0	1	1	0	0	0	1
Sportive	0	0	0	0	0	0	0	0
Médico-sociale	0	0	9	9	0	0	0	9
Animation	0	1	10	11	0	1	2	14
Sécurité	0	1	3	4	0	0	0	4
TOTAL	5	13	121	139	3	4	5	151

Les dépenses de personnel (hors budgets annexes) :

STATUT	Salaires bruts 2025 (hors charges patronales)	Répartition
Titulaires	3 882 393.16 €	85.57%
Contractuels	625 525.83 €	13.79%
Apprentis	29 173.19 €	0.64%
TOTAL	4 537 092.18 €	100.00%

ELEMENTS DE REMUNERATION	Masse salariale 2025	Répartition
Traitements indiciaires	3 127 938.25 €	55.04%
Régime indemnitaire	537 623.19 €	9.46%
NBI	34 753.02 €	0.61%
Heures suppl. + compl.	26 131.31 €	0.46%
SFT	22 673.34 €	0.40%
Autres éléments de rémunération (indemnités, astreintes...)	63 413.76 €	1.12%
Participation employeur prévoyance et santé	26 578.00 €	0.47%
Avantages en nature (CAS, repas)	9 718.10 €	0.17%
Chèques déjeuners	78 640.00 €	1.38%
Médecine du travail	14 100.00 €	0.25%
Charges patronales	1 741 845.85 €	30.65%
TOTAL 1	5 683 414.82 €	100.00%
Apprentis	29 173.19 €	3.09%

Contractuels (dont primes)	536 921.66 €	56.94%
SFT	6 762.36 €	0.72%
Autres éléments de rémunération (indemnités, astreintes...)	91 064.12 €	9.66%
Chèques déjeuners	16 140.00 €	1.71%
Charges patronales	262 967.66 €	27.89%
TOTAL 2	943 028.99 €	100.00%
Formation	19 917.32 €	100.00%
TOTAL GLOBAL	6 646 361.13 €	

L'évolution des effectifs 2025 et prévisions 2026 :

2025 :

Direction Générale des Services

- Revitalisation (Petite Ville de Demain) : Recrutement d'un animateur pour soutenir la gouvernance de la Friche dans l'attente de la constitution de l'association.

Tranquillité publique - police municipale :

- Recrutement de deux agents pour porter l'effectif du service à 4, à compter du second semestre 2025.

Direction Vie de la Cité :

- Service Éducation : Prolongement des missions de remplacement des cinq agents en longue maladie (écoles St-Cricq, Navarrot, Pondeilh) si nécessaire et recrutement d'un agent en remplacement d'un départ à la retraite.

Direction des Services Techniques :

- Réorganisation de la Direction à compter du 1^{er} juillet 2025.
- Recrutement de deux agents secteur éclairage public/manifestations.
- Recrutement d'un électricien secteur bâtiments.

2026 :

Direction Générale des Services

- Fin de la mission de la cheffe de projet Petite Ville de Demain.
- Fin de mission de l'animateur de la Friche, embauche par l'association à compter du 1^{er} mars 2026.

Ressources humaines

Remplacement d'un agent parti en disponibilité.

Direction Vie de la Cité :

- Service culture : Recrutement d'un nouveau responsable culture, animation en remplacement de la responsable.
- Service Éducation : Prolongement des missions de remplacement de 4 agents en longue maladie et recrutement de 2 agents (cantine et ATSEM) en remplacement de départs à la retraite.

Direction des Services Techniques :

- Recrutement de deux agents secteur espaces verts.

- Recrutement d'un agent secteur éclairage public/manifestations.
- Recrutement d'un agent technique secteur propreté.

Durée effective du temps de travail :

Nombre d'agents en ETP au 31/12/2025	150.51
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2025	251
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	25
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	226

La réglementation relative à l'application d'un temps de travail annuel de 1607 heures a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

B. L'Investissement

1. Les recettes prévisionnelles d'investissement 2026

Le FCTVA : 860 000 €.

Les subventions : 393 551 € (dont 50 000 € d'amendes de police) et 1 783 265 € de restes à réaliser de l'année 2025.

L'emprunt : Un emprunt de près de 4 565 000 € serait proposé afin de financer les nouvelles opérations.

Les cessions : 30 000 € (matériels divers)

2. Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2026

6 828 345 € de dépenses d'équipements et de participation.

1 772 852 € de restes à réaliser de l'année 2025.

1 370 000 € de remboursement en capital.

3. Les engagements pluriannuels

Les Autorisations de Programmes / Autorisations de Paiement (AP/CP) :

Autorisations de programme	Montant de l'enveloppe	Durée	Période	Réalisations au 31/12/2025 (dont RAR)	Restes à financer au 31/12/2025	Propositions crédits de paiement 2026 (hors RAR 2025)
BUDGET PRINCIPAL						
Mise en conformité accessibilité ⁽¹⁾	884 155,69	8 ans	2016-2023	884 155,69	0,00	0,00
Salle Palas	3 402 815,17	5 ans	2020-2024	3 402 815,17	0,00	0,00
Tiers-Lieu	3 600 000,00	4 ans	2022-2025	3 600 000,00	0,00	0,00
Logements locatifs ⁽²⁾	93 434,00	3 ans	2025-2027	0,00	93 434,00	31 145,00
Aménagement rue d'Aspe ⁽³⁾	650 000,00	2 ans	2025-2026	195 800,00	454 200,00	250 000,00
BUDGET DE L'EAU						
Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourtau	2 138 500,00	6 ans	2021-2026	2 123 207,37	21 570,25	15 292,63 (4)
Dispositif de relève des compteurs à distance	435 162,50	5 ans	2019-2023	424 703,12	0	0

Opération commune avec l'assainissement						
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT						
Dispositif de relève des compteurs à distance	435 162,50	5 ans	2019-2023	424 703,04	0	0
Opération commune avec l'eau						

- (1) La clôture de cet AP/CP sera proposée à l'approbation du conseil municipal
- (2) Une prorogation sera proposée à l'approbation du conseil municipal
- (3) Une baisse de l'enveloppe sera proposée à l'approbation du conseil municipal
- (4) Une augmentation de l'enveloppe pourrait être proposée à l'approbation du conseil municipal

Convention de portage avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) :

- **Acquisition de l'immeuble Immodion « Rousso » signée le 11 juillet 2022 (Délib. du 29/06/2022) : 300.000 € / porté pour 4 ans.**

En vue d'aménager le belvédère de la rue Louis Barthou, la Commune a confié à l'EPFL la mission d'acquérir pour son compte l'immeuble « Rousso » et de le déconstruire afin que la maîtrise d'œuvre des travaux puisse y réaliser le projet.

L'immeuble a été acheté au prix de 300 000 €. L'EPFL a réalisé les travaux de déconstruction et de désamiantage. Des travaux de consolidation se sont avérés nécessaires et l'EPFL a dû diligenter de nouvelles études. Aussi, les travaux initiaux estimés à 600 000 € sont passés à 1 400 000 €. L'EPFL a décidé de porter son intervention directe de 50% à 75% (fonds friche).

La refacturation finale à la Commune sera donc de près de 705 000 € contre 605 000 € estimés en 2022. Un acompte de 127 994.45 € a été versé en 2024. Conformément à la convention de portage, le solde de 576 691.62 € sera versé sur l'exercice 2026, y compris les frais de portage évalués à 73 662.09 €.

C. Prospective 2026-2032

1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Le groupe majoritaire a défini son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il avoisine les 24 M€ pour la durée du mandat. Il vient traduire les orientations politiques établies pour le mandat.

La prospective de l'année 2026 a été établie. Le temps contraint imparti en période post-électorale ne permet pas d'établir les chiffres attendus ainsi que l'ordre des priorités pour le plan pluriannuel d'investissement.

Le travail de programmation est enclenché et permettra de proposer une présentation détaillée dans les prochains mois.

Voici les opérations programmées pour l'exercice 2026 :

OPÉRATIONS	RAR 2025	BP 2026	TOTAL
BÂTIMENTS			
Bâtiments divers (Programme Annuel) (Travaux annuels, toiture imm. Marcadet, études tribunal, fontaines réfrigérées)	141 260	197 500	338 760
Mises aux normes incendie		25 000	25 000
Réaménagement du Centre Technique Municipal	5 832	200 000	205 832
Aménagements Mairie		56 400	56 400
Cité administrative - accessibilité	225 455	75 000	300 455
Accessibilité bâtiments divers		20 000	20 000
Eglise Saint-Pée	77 533		77 533
Chapelle et pigeonnier Légugnon	27 096	19 800	46 896
Mise en sécurité maison Combellas		500 000	500 000
Eglise Sainte-Croix (traitement vrillette)		42 000	42 000
Bâtiment Laulhère (tranche étanchéité)		30 000	30 000
Accueil de jour (AP/CP)		100 000	100 000
CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN			
Mobilier urbain (Programme Annuel)		25 000	25 000
Voirie (Programme Annuel)	175 021	485 000	660 021
Signalisation horizontale (Programme Annuel)	109	25 000	25 109
Signalisation Verticale (Programme Annuel)	44 953	25 000	25 109
Enfouissement des réseaux		20 000	64 953
Aménagement de voirie		15 000	15 000
Rues Barthou et Révol	545		545
Voie vélo Oloron / Soeix	52 556		52 556
Plan de circulation		36 000	36 000
Réhabilitation rue d'Aspe	26 756	250 000	276 756
Cimetière Sainte-Croix (étude drainage)		15 000	15 000
Embellissements cimetières		30 000	30 000
Avenue Sadi Carnot		370 000	370 000
Pont Laclau		250 000	250 000

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ÉCOLOGIQUE			
TEPCV Bâtiments (mensueries)	47 752		47 752
TEPCV (Éclairage public, diags énergétiques, armoires élec, portes chaufferies)	129 026	123 000	252 026
Changement chaudières	21 750	30 000	51 750
Regénération patrimoine arboré	3 391	75 000	78 391
Plantations (Programme Annuel)	1 785	15 000	16 785
Reboisement ONF		25 000	25 000
ÉDUCATION			
Matériels écoles		11 000	11 000
Renaturation des cours d'écoles (AP/CP)		60 000	60 000
Travaux écoles (Programme Annuel) (Travaux annuels, préau St-Cricq mat, AMO St-Cricq, PPMS)	22 772	200 000	222 772
Matériels informatique écoles	1 980	21 000	22 980
SPORTS			
Acquisition matériels de sport (Programme Annuel)		28 000	28 000
Plaine des sports (vestiaires Mielle)	27 333	18 000	45 333
Salle Palas	4 611		4 611
Plaine des sports (Mains courantes, études club-house foot, réseau hydraulique Scohy étanchéité ancienne Amicale Laïque, vestiaires Mielle)	143 161	126 500	269 661
Plaine des sports (terrains de foot, saut hauteur)		2 025 000	2 025 000
Piste d'athlétisme (AP/CP)		50 000	50 000
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE			
Budget participatif	47 819	60 000	107 819
MATÉRIELS			
Matériels divers (Mairie)		30 000	30 000
Outils numériques (Programme Annuel)	41 555	60 000	101 555
Matériel Services Techniques (Programme Annuel)	2 547	61 000	63 547
Acquisition véhicules (Programme Annuel)	8 432	307 000	315 432
Matériels manifestations (Programme Annuel)		28 000	28 000
SÉCURITÉ			
Vidéoprotection (Programme Annuel)		25 000	25 000
Matériels police municipale (radar, VTT, gilets...)		12 000	12 000
AMÉNAGEMENT & URBANISME			
Acquisitions foncières (Rousso)	325	514 000	514 325
Bâtiments divers (études Combellas)	53 044		53 044
Subventions façades	98 458	60 000	158 458
OPAH-RU	53 500	21 000	74 500
Aménagement de La Friche (AP/CP)	242 430		242 430
Logements locatifs (AP/CP)		31 145	31 145
	1 728 787	6 828 345	8 557 242

Voici les opérations qui seront programmées durant le mandat :

Bâtiments

- Bâtiments communaux : poursuite des programmes d'entretien annuels et de mise aux normes incendie
- Réparation et étanchéité toiture de l'espace Laulhère
- Réfection toiture et vitraux de la Cathédrale
- Aménagement de l'ancienne église St-Pierre,
- Rénovation de la Chapelle et du pigeonnier de Légugnon
- Mise en accessibilité des divers bâtiments communaux

Cadre de vie et renouvellement urbain

- Poursuite du programme annuel de réfection de la voirie
- Réaménagement de l'entrée de ville – rue Jéliote
- Réaménagement du quartier Notre-Dame (Marcadet)
- Réaménagement place Mendiondou / Rue des Gaves / rue Justice
- Aménagement de l'accès à la rue de Rocgrand (Friche) depuis la passerelle du gave d'Aspe
- Réfection avenue de la Gare
- Réfection rue Labarraque
- Développement des parkings à vélos
- Plan de sécurisation des passages piétons

Transition énergétique et écologique

- Réfection de l'éclairage des terrains de rugby
- Poursuite du plan de passage en leds pour l'éclairage public
- Acquisitions foncières pour la création d'une ceinture verte
- Aménagement de jardins familiaux
- Poursuite des programmes de plantations, de régénération et de reboisement
- Aménagement de lieux ombragés en ville
- Aménagement de fontaines à eaux et brumisateurs
- Aménagement d'espaces jardins et de rencontres

Éducation

- Écoles : poursuite des programmes d'entretien annuels et d'équipements en matériels et informatique
- Réfection des cantines des écoles de Pondeilh et de St-Cricq
- Renaturation des cours des écoles

Sports

- Réfection du club-house du tennis
- Construction d'un club-house pour le club de football
- Réhabilitation totale de la piste d'athlétisme

Démocratie participative

- Poursuite du budget participatif

Matériels

- Matériels : poursuite des programmes annuels

Sécurité

- Vidéoprotection
- Acquisition de matériels spécifiques pour la Police municipale

Aménagement & urbanisme

- Lancement d'un nouveau programme d'aides OPAH-RU
- Poursuite et développement des opérations façades
- Création d'une épicerie sociale et solidaire
- Création d'un accueil de jour.
- Création d'un espace de rencontres aux HLM de Sègues

2. État de suivi des subventions notifiées ou demandées

FINANCEURS	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	MONTANT SUBVENTION-NABLE	SUBVENTION ATTRIBUEE	RESTE A PERCEVOIR
ÉTAT	ANS SALLE PALAS	1 085 300,00	180 000,00	140 161,00
	DSIL RENOVATION GROUPES SCOLAIRES	614 200,00	184 260,00	36 851,99
	FONDS FRICHE REMAZEILLES		850 000,00	595 000,00
	DETR Hôtel de ville	200 000,00	40 000,00	28 000,00
	DETR BARTHOU (phase 1)	500 000,00	163 230,00	32 646,00
	DETR BARTHOU (phase 2 renaturation)	1 881 906,00	215 666,00	43 133,20
	DETR ACCESSIBILITE AILE NORD CITE ADM	275 000,00	68 750,00	48 125,00
	FNA FOUILLES ARCHEOLOGIQUES REVOL	115 023,55	23 500,00	7 345,26
	FONDS VERT ECLAIRAGE PUBLIC	470 000,00	94 000,00	65 800,00
	FONDS VERT RENOVATION ENERGETIQUE HV	723 300,00	289 320,00	289 320,00
	DATAR LA FRICHE	800 000,00	400 000,00	200 000,00
	FEDER LA FRICHE	1 721 450,75	180 000,00	180 000,00
CCHB	MOBILITE (Aménagement divers)	1 058 582,52	469 834,16	328 884,15
TERRITOIRE D'ENERGIE / ADEME	FONDS CHALEUR (Géothermie Power-Road)	224 876,75	79 242,00	79 242,00
ADOUR GARONNE	GESTION DES EAUX PLUVIALES BARTHOU	255 000,00	127 500,00	25 500,00
ADOUR GARONNE	FONDS VERT RENATURATION BARTHOU	367 756,00	110 327,00	22 065,40
ADOUR GARONNE	DESIMPERMEABILISATION LA FRICHE	125 000,00	62 500,00	31 250,00

DOSSIERS DÉPOSÉS EN ATTENTE DE REPONSE

SOLLICITÉS

ATTENTE NOTIFICATION

TERRAINS SYNTHETIQUES FOOT	DETR	200000	200000
	REGION	320000	320000
	ANS	256700	
DETR CLUB HOUSE FOOT	FAFA	50000	50000
	DETR	128780	
DETR AMENAGEMENT AVENUE SADI CARNOT	ANS	76500	
	REGION	103000	
	DETR	87500	57250

3. Les épargnes prévisionnelles

	BP 2026
Épargne de gestion	1 869 233
Épargne brute	1 559 233
Épargne nette	189 233

4. La dette prévisionnelle

La dette estimée au 31 décembre 2026 sera de : 15 928 508 €

VI. Le budget annexe de l'eau potable

FONCTIONNEMENT

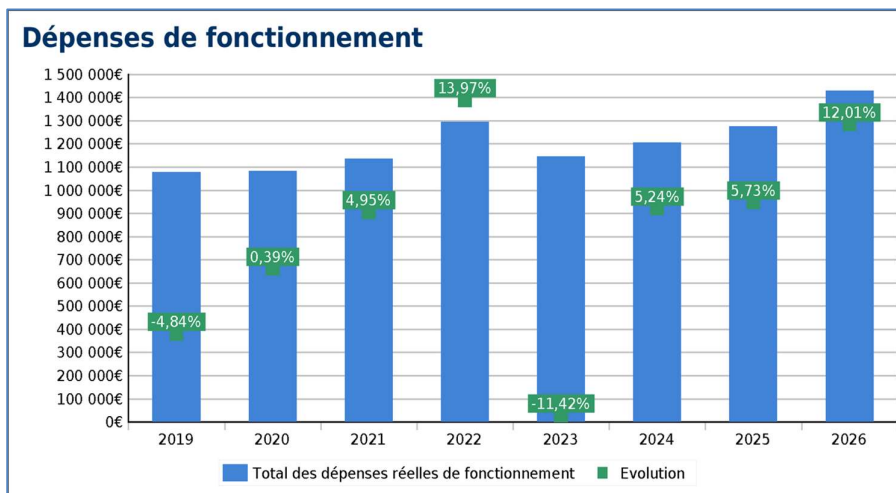
1 – Les dépenses

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 5,73% par rapport à 2024.

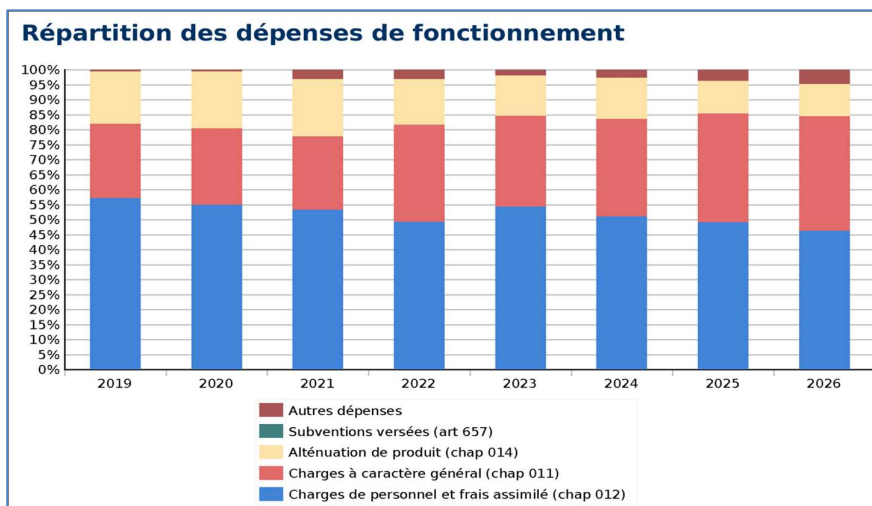
Pour rappel, les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- de dépenses à caractère général, englobant notamment la redevance pour prélèvement reversée à Adour Garonne, les fluides, le carburant, les prestations de service (+17,51%),
- des charges de personnel et du transfert de charges de personnel reversé au budget principal (+1,44%),
- des intérêts de la dette (+10,81%),
- du reversement de la taxe pollution prélevée auprès des abonnés et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau,
- les provisions pour risques et charges.

Pour 2026, les prévisions budgétaires concernant les dépenses réelles de fonctionnement sont constantes (-1%). Elles sont toutefois supérieures au réalisé 2025 (+12%), notamment les dépenses d'électricité, de carburant, l'achat de compteurs, de réparations et d'entretien.



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



2 – Les recettes

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- des ventes d'eau aux abonnés,
- des ventes en gros aux communes et aux syndicats,
- de la redevance fixe facturée aux abonnés,
- de la facturation des taxes reversées à l'agence de l'eau,
- de la facturation de travaux divers,
- du reversement par le budget de l'assainissement d'une participation au titre du personnel intervenant sur les deux services.

En 2025, les recettes réelles sont légèrement en hausse par rapport à 2024 (+5,28%).

Prix du mètre cube d'eau potable

Le prix du mètre cube d'eau facturé à l'abonné s'est élevé à :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0,90	0,90	0,90	0,90	0,94	1,00	1,40	1,40	1,40

Ce prix s'entendant hors T.V.A (5,50 %), hors redevance versée à l'agence de l'eau et hors taxe prélèvement sur les ressources (0,072 €/m³ en 2025).

Il est rappelé que suite à la réforme des modalités de financement des Agences de l'eau, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau a été maintenue, mais la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique a été remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance « consommation d'eau potable » et une **redevance** pour « performance des réseaux d'eau potable ».

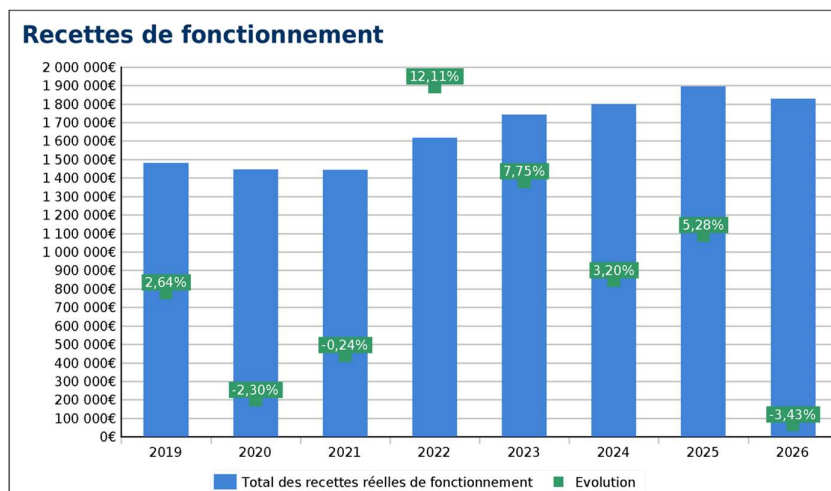
Pour l'année 2025, la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque abonné sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, avait été fixée à 0,07€/m³, applicable sur la facturation 2025. Pour la facturation 2026, cette contre-valeur a été fixée à 0,1176€/m³ par délibération du 11 décembre 2025.

La part fixe facturée à l'abonné s'est élevée à :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
36	36	36	36	36	36	36	36	36

Il n'est pas prévu d'augmentation du prix du mètre cube d'eau potable et de la part fixe en 2026.

Pour 2026, les prévisions budgétaires des recettes réelles de fonctionnement sont en très légère baisse.



3 – Le résultat 2025

Le résultat cumulé de la section d'exploitation dégagé en 2025, après reprise du report 2024, est excédentaire à hauteur de 450 765,17 €. Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 943 898,82 €. Les R.A.R présentent un déficit de 904 099,62 €. Ainsi, la section d'investissement dégage un excédent de 39 799,20 €.

4 – Le personnel

Le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires prévoit que celui-ci présente désormais les éléments d'information suivants : l'évolution des dépenses du chapitre 012, l'évolution des effectifs, l'état des lieux des N.B.I, des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés, du temps de travail appliqué au sein de la commune.

4-1 – Durée effective du temps de travail 2025

Nombre d'agents en E.T.P au 31/12/2025	9
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2025	251
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	25
Nombre de jours accordés pour sujétions particulières	4
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	222

4-2 – Effectif 2025 par filière

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Technique	1	2	6	9	0	9
TOTAL	1	2	6	9	0	9

4-3 – Salaires bruts 2025 par catégorie de personnel

STATUT	Salaires bruts 2025 (hors charges patronales)	Répartition
Titulaires	296 959.36 €	100%
Contractuels	0 €	0%
TOTAL	296 959.36 €	100.00%

4-4 – Masse salariale 2025 par catégorie de personnel

ELEMENTS DE REMUNERATION	Masse salariale 2025	Répartition
Traitements indiciaires	243 582.07 €	54.63%
Régime indemnitaire	40 444.58 €	9.08%
N.B.I	3 391.58 €	0.76%
Heures supplémentaires	288.13 €	0.06%
SFT	2 422.75 €	0.54%
Autres éléments de rémunération (Astreintes, indemnités régisseur, recensement, comp. CSG)	6 621.40 €	1.48%
Forfait mobilité	200.00 €	0.04%
Participation employeur prévoyance et santé	1 700.00 €	0.38%
Chèques déjeuners	8 080.00 €	1.81%
Médecine du travail, pharmacie	675.00 €	0.15%
Charges patronales	138 500.64 €	31.07%
TOTAL 1	445 906.15 €	100.00%
Formation	4 141.00 €	94.15%
Frais de missions	257.75 €	5.85%
TOTAL 2	4 398.75 €	100.00%
TOTAL GENERAL	450 304.90 €	

4-5 – La structure des effectifs

	2025	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	9	100,00 %
Agents non titulaires permanents	0	0 %
TOTAL	9	100,00 %

Pour 2026 et 2027, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2026	2027
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	8	9
Agents non titulaires permanents	1	0
TOTAL	9	9

5 – Les épargnes

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes fonctionnement	1 442 501	1 480 623	1 446 628	1 443 113	1 617 918	1 736 688	1 798 989	1 869 852	1 829 000
Dépenses fonctionnement	1 112 066	1 070 089	1 081 083	1 133 864	1 283 591	1 143 019	1 199 431	1 272 150	1 419 202
Epargne de gestion	366 015	450 644	403 789	343 672	373 627	667 201	667 362	672 839	481 798
Epargne brute	330 435	410 534	365 546	309 249	334 327	593 669	599 558	597 702	409 798
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	22,91 %	27,73 %	25,27 %	21,43 %	20,66 %	34,18 %	33,33 %	31,97 %	22,41 %
Epargne nette	198 126	264 726	212 616	149 248	136 590	356 703	373 173	343 760	201 132

INVESTISSEMENT

L'élaboration du schéma directeur d'adduction d'eau potable mutualisé, réalisé en 2019, a fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux pour un montant global estimé alors à 6,5 millions d'euros sur 15 ans, et notamment le remplacement en priorité des canalisations vétustes d'adduction (réseau source du Lourtau /bâche du Bager puis bâche / réservoir de Soeix), ainsi que la suppression des fuites pour améliorer le rendement du réseau de distribution. Ces travaux ont débuté en 2019.

L'opération de remplacement de la canalisation reliant la source du Lourtau à la bâche du Bager et desservant la ville d'Oloron, ainsi que 4 communes et 3 syndicats riverains, est en cours d'achèvement. Toutefois, des adaptations sur des dispositifs hydrauliques ainsi que la protection d'ouvrages de visite et la sécurisation électrique de la bâche du Bager vont engendrer une inscription de crédits supplémentaires au budget 2026. Cette opération faisant l'objet d'une AP/CP, une révision du montant de l'enveloppe pourrait en conséquence être proposée lors du vote du budget. Pour rappel, l'Agence Adour Garonne a attribué une aide financière d'un montant de 1 040 000 € pour la réalisation des travaux.

Après l'achèvement de ces travaux, les travaux de remplacement de la canalisation reliant la bâche du Bager au réservoir de Soeix devront être lancés. Leur coût est estimé à 4.000.000 € HT. Cette opération fait l'objet d'un dossier de déclaration « Loi sur l'Eau » pour lequel une étude de faisabilité (définition du tracé de la canalisation – mise en évidence d'éventuels secteurs à enjeux environnementaux) est engagée et devra être suivie par une étude environnementale.

Ces travaux de remplacement seront programmés par tranche après la réalisation des études de faisabilité et environnementales, et seront financés par l'emprunt.

PROSPECTIVE

OPERATIONS	2026 (hors RAR)	2027	2028
Etude Aire alimentation captage puits du vert	60 000 €		
Canalisation Lourtau	50 000 €		
Remplacement poste télétransmission	10 000 €		
Réhabilitation chemin Bager	25 000 €		
Travaux divers (réseau de distribution)	280 000 €	250 000 €	250 000 €
Matériel de bureau et informatique, logiciel	32 000 €		
Matériels et équipements divers	1 500 €	50 000 €	50 000 €
Etude environnementale canalisation Bager	15 000 €		
Hydrobloc SOEIX	20 000 €		
1ère tranche canalisation Bâche Bager à Réservoir Soeix		400 000 €	
2ème tranche canalisation Bâche Bager à Réservoir Soeix			400 000 €
Réhabilitation réseau Rue de Sègues	270 000 €		
TOTAL	763 500 €	700 000 €	700 000 €
EMPRUNTS	100 000 €	420 000 €	430 000 €
RATIOS DE DESENDETTEMENT	6,37	6,53	6,94

Pour 2026, il est prévu l'inscription d'un emprunt pouvant être estimé à 100.000 €. Les ratios de désendettement dégagés sont actuellement estimés à 6,37 pour 2026, 6,53 pour 2027 et 6,94 pour 2028, sans augmentation du tarif de l'eau potable

Il est rappelé que l'obligation du transfert de la compétence eau à la communauté de communes a été abrogée. Toutefois, diverses communes travaillent sur un transfert à un Syndicat Intercommunal. Il est précisé que si ce transfert devait être validé dans l'année, il engendrerait des écritures comptables, notamment en matière d'admissions en non-valeur, nécessitant des modifications d'inscription de crédits.

LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2026, la dette s'élève à 2 714 020.71 €, répartie entre différents établissements bancaires, à savoir :

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	328 786.92 €	3	12,11%
SFIL CAFFIL	585 000 €	1	21.55%
CAISSE DES DEPÔTS	432 250 €	1	15,93%
CREDIT MUTUEL	123 183.79 €	1	4,54%
AGENCE FRANCE LOCALE	1 060 000 €	2	39,06 %
ADOUR GARONNE	184 800 €	2	6,81%
TOTAL	2 714 020.71 €	10	100,00 %

Cette dette étant structurée de la façon suivante :

- Taux fixe : 2 158 586.92 €
- Taux variable : 123 183.79 €
- Livret A : 432 250.00 €

Le ratio de désendettement en 2025 est de 4,54.

VII. Le budget annexe de l'assainissement

FONCTIONNEMENT

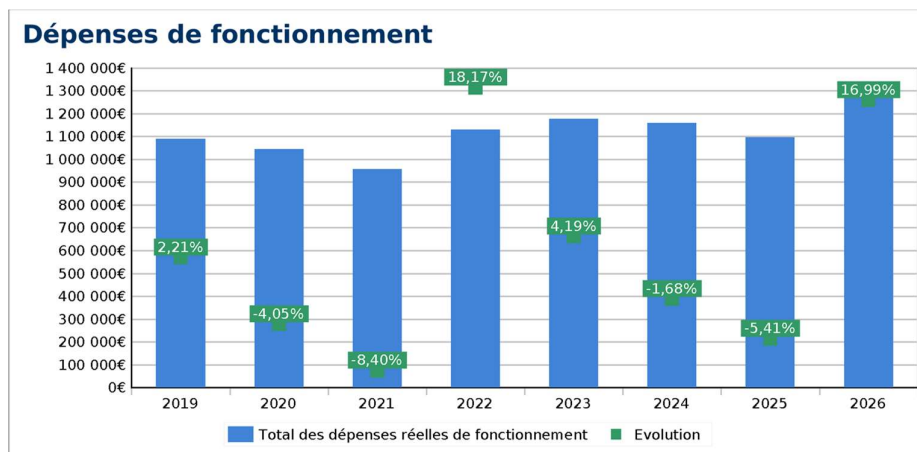
1 – Les dépenses

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution par rapport à l'exercice 2024 (5,41 %).

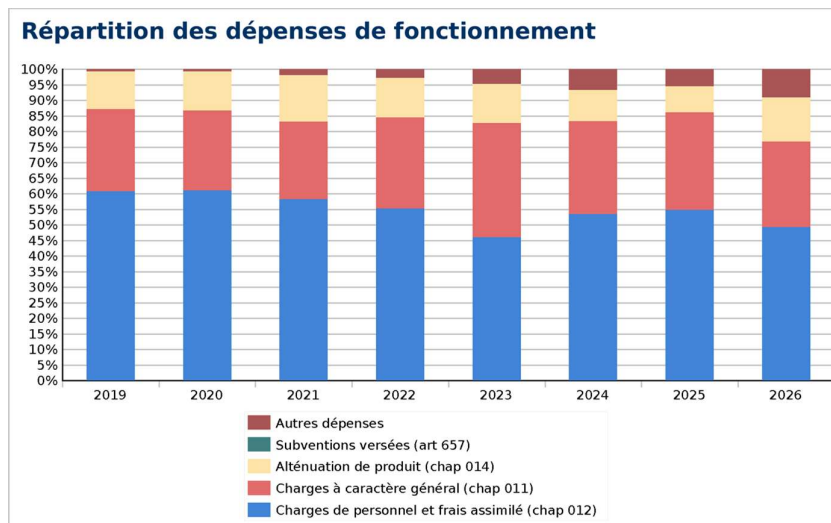
Pour rappel, les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- de dépenses à caractère général et notamment les fluides, le carburant, les prestations de service (+0,72 %),
- des charges de personnel et du transfert de charges de personnel reversé au budget principal et au budget annexe de l'eau (-1,44 %),
- des intérêts de la dette (-23,86 %),
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et reversée en intégralité à l'Agence de l'Eau,
- les provisions pour risques et charges.

Pour 2026, les prévisions budgétaires concernant les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 6,48 % par rapport aux prévisions budgétaires 2025, et de 16,99 % par rapport aux réalisés 2025. Cette hausse de crédits porte notamment sur les autres charges de gestion courantes.



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



2 – Les recettes

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- de la redevance payée par les abonnés (parts variables et fixes),
- de la taxe de raccordement (P.F.A.C.),
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau,
- de la facturation de travaux divers,
- de la contribution Lindt (dans le cadre de la convention de rejet, l'industrielle paie au réel de la pollution transférée à la station d'épuration).

En 2025, les recettes réelles sont légèrement en baisse par rapport à 2024 (-2,05 %).

Prix du mètre cube d'eau assaini

Le prix du mètre cube d'eau assaini facturé à l'abonné s'est élevé à :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1,78	1,78	1,78	1,90	2,50	2,50	2.50

Ce prix s'entendant hors TVA (10%), et hors redevance de collecte reversée à l'Agence de l'eau.

Il est rappelé que suite à la réforme des modalités de financement des Agences de l'Eau, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte a été remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectifs ».

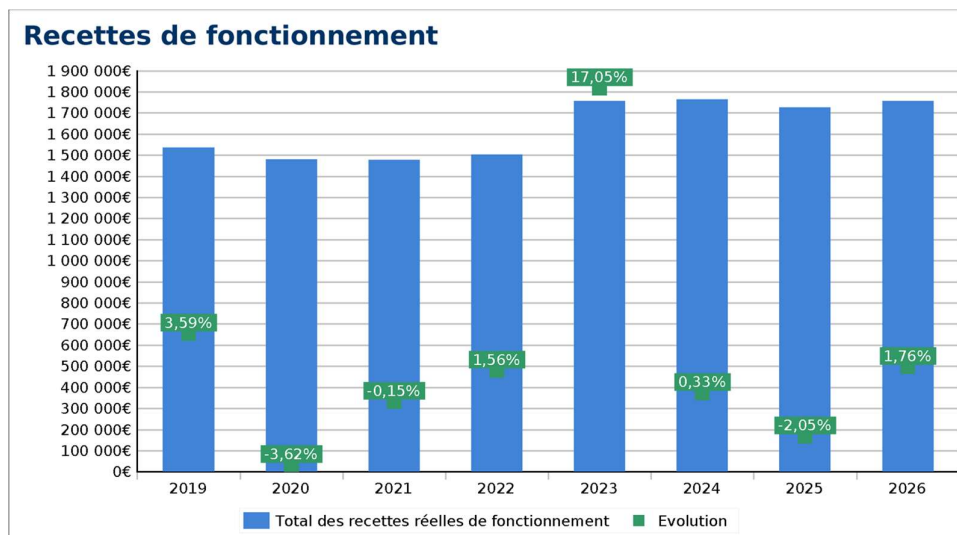
Pour l'année 2025, la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif répercutée sur chaque abonné sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, était fixée à 0,105 €/m³. Pour la facturation 2026, cette contre-valeur a été fixée à 0,131€/m³ par délibération du 11 décembre 2025.

La part fixe HT facturée à l'abonné s'est élevée à :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
14,85	14,85	14,85	14,85	14,85	14.85	14.85

Il n'est pas prévu d'augmentation du prix du² mètre cube d'eau assaini et de la part fixe en 2026.

Pour 2026, les recettes réelles de fonctionnement sont constantes :



3 – Le résultat 2025

Le résultat cumulé de la section d'exploitation dégagé en 2025, après reprise du report 2024, est excédentaire à hauteur de 175.513,43 €. Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 566.165,38 €. Les R.A.R présentent un déficit de 442.330,25 €. Ainsi, la section d'investissement dégage un excédent de 123.835,13 €.

4 – Le personnel

Le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires prévoit que celui-ci présente désormais les éléments d'information suivants : l'évolution des dépenses du chapitre 012, l'évolution des effectifs, l'état des lieux des N.B.I, des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés, du temps de travail appliqué au sein de la commune.

4-1 – Durée effective du temps de travail 2025

Nombre d'agents en E.T.P au 31/12/2025	9
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2025	251
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	25
Nombre de jours annuels accordés pour sujétions particulières	5
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	221

4-2 – Effectif au 31 décembre 2025 par filière

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Technique	1	1	5	7	1	8
TOTAL	1	1	5	7	1	8

4-3 – Salaires bruts 2025 par catégorie de personnel

STATUTS	Salaires bruts 2025 (hors charges patronales)	Répartition
Titulaires	215 716.97 €	86.86%
Contractuels	32 635.30 €	13.14%
TOTAL	248 352.27 €	100.00%

4-4 – Masse salariale 2025 par catégorie de personnel

Eléments de rémunération	Masse salariale 2025	Répartition
Traitements indiciaires	175 502.21 €	47.39%
Régime indemnitaire	29 808.04 €	8.05%
N.B.I	1 772.16 €	0.48%
Heures supplémentaires	36.90 €	0.01%
SFT	2 078.76 €	0.56%
Autres éléments de rémunération (Indemnités recensement, régisseur, comp ; CSG, astreintes)	5 318.90 €	1.44%
Participation employeur prévoyance et santé	1 200.00 €	0.32%
Chèques déjeuners	7 720 €	2.08%
Médecine du travail, pharmacie	2 003.09 €	0.54%
Charges patronales	98 570.40 €	26.62%
Rémunération de base contractuels	30 056.46 €	8.12%
Régime indemnitaire contractuels	1 645.90 €	0.44%
SFT contractuels	932.52 €	0.25%
Charges patronales contractuels	13 708.71 €	3.70%
TOTAL 1	370 354.05 €	100.00%
Formation	6 099.23 €	92.89%
Frais de missions	466.87 €	7.11%
TOTAL 2	6 566.10 €	100.00%
TOTAL GLOBAL	376 920.15 €	

4-5 – La structure des effectifs

	2025	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	8	88.89%
Agents non titulaires permanents	1	11.11%
TOTAL	9	100%

Pour 2026 et 2027, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2026	2027
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	8	8
Agents non titulaires permanents	0	0
TOTAL	8	8

5 – Les épargnes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes fonctionnement	1 536 825	1 481 220	1 479 003	1 502 017	1 758 092	1 763 829	1 727 709	1 758 037
Dépenses de fonctionnement	1 078 309	1 034 305	953 352	1 128 852	1 169 064	1 150 961	1 095 401	1 273 550
Epargne de gestion	503 960	489 523	564 533	414 499	672 432	690 512	691 423	564 487
Epargne brute	458 516	446 915	525 651	373 165	589 028	612 868	632 308	484 487
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	39,84 %	30,17 %	35,54 %	24,84 %	33,50 %	34,75 %	36,60 %	27,56 %
Epargne nette	146 025	96 879	170 748	- 965	173 403	205 028	321 224	189 486

INVESTISSEMENT

Le Schéma Directeur de l'Assainissement (SDA) réalisé en 2018 proposait un plan d'investissement estimé alors à 9 millions d'euros sur 15 ans. Il prenait en compte la suppression des arrivées d'eaux claires parasites par la réhabilitation mais aussi la mise en séparatif des réseaux de collecte et l'optimisation des équipements (en station d'épuration mais aussi au niveau des déversoirs d'orage et, des postes de relevage).

Un plan pluriannuel d'investissement reprenant les préconisations du SDA a été approuvé en avril 2024. Il vient en continuité des divers travaux réalisés depuis 2019 pour atteindre la conformité au sens de la directive « eaux résiduaires urbaines » (DERU).

Toutefois, ce plan pluriannuel d'investissement est adapté chaque année pour répondre notamment au plan de charges, aux aléas de chantier ou aux besoins ponctuel du service. Les programmes d'investissement prévus au PPI ont été lancés en 2025 et doivent s'étaler jusqu'en 2033.

PROSPECTIVE

OPERATIONS	2026 (hors RAR)	2027	2028
Acquisition matériel informatique	5 500 €		
Acquisition logiciel de facturation	30 000 €		
Modernisation poste de refoulement	15 000 €		
Equipements divers	15 000 €		
Télésurveillance - Supervision	10 000 €	10 000 €	25 000 €
Equipement STEP	50 000 €		
Plantation STEP	2 000 €		
Travaux divers (réseau de distribution)	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Surpresseur bassin d'aération	10 000 €		
Réfection Avenue de Lasseube / Précilhon	200 000 €	500 000 €	500 000
Rénovation réseau EU	100 000 €	320 000 €	320 000 €
TOTAL	477 500 €	870 000 €	885 000 €
EMPRUNTS	0 €	680 000 €	750 000 €
RATIOS DE DESENDETTEMENT	5,58	6,39	7,76

Un emprunt de 595.000 € a été réalisé en 2025. Pour 2026, il n'est pas prévu la souscription d'un emprunt. Les ratios de désendettement dégagés sont actuellement estimés à 5,58 pour 2026, 6,39 pour 2027 et 7,76 pour 2028, sans augmentation du tarif de l'eau assainie.

Il est rappelé que l'obligation du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes a été abrogée. Toutefois, diverses communes travaillent sur un transfert à un Syndicat Intercommunal. Il est précisé que si ce transfert devait être validé dans l'année, il engendrerait des écritures comptables, notamment en matière d'admissions en non-valeur, nécessitant des modifications d'inscription de crédits.

LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2026, la dette s'élève à 2 995 287.90 €, répartie entre différents établissements bancaires, savoir :

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	353 275,45 €	2	11,79%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	250 000 €	1	8,35%
CREDIT AGRICOLE	119 012,29 €	1	3,97%
AGENCE FRANCE LOCALE	2 273 000,16 €	6	75,89%
TOTAL	2 995 287,90 €	10	100,00 %

Cette dette étant structurée de la façon suivante :

- Taux fixe : 2 392 012,45 €
- Taux variable : 250 000,00 €
- Livret A : 185 275,45 €
- Barrière : 168 000,00 €

Le ratio de désendettement en 2025 est de 4,74.